Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRENOBLE - 3801 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/08/2026 - B2026/017434 - 2015 B 00384 - 809 841 166 - ABC Auto 38

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A
(Applicable au 31/12/2025)

Bilan simplifié

A - ACTIF

1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	**12 400**	**12 400**	**0**
TOTAL I *(5)*	12 400	12 400	0
2 - Actif circulant			
Stocks marchandises	**2 500**		**2 500**
Disponibilités	**47 269**		**47 269**
TOTAL II	49 769		49 769
TOTAL GENERAL (I + II)	62 169	12 400	49 769

B - PASSIF

1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	500
Report à nouveau	28 294
Résultat de l'exercice	3 036
TOTAL I	31 830
3 - Dettes *(4)*	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	10 501
Fournisseurs et comptes rattachés	4 438
Produits constatés d'avance	3 000
TOTAL III	17 939
TOTAL GENERAL (I + II + III)	49 769

copie certifie conforme à l'originale

BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable au 31/12/2025)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires		52 370
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		**52 370**
Achats de marchandises *(y compris droits de douane)*			20 744
Variation de stock *(marchandises)*			-14 000
Autres charges externes			32 754
Impôts, taxes et versements assimilés	dont TP/CFE, CVAE	1 249	1 249
Rémunérations du personnel			4 971
Cotisations sociales			3 616
	Total des charges d'exploitation (II)		**49 334**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			**3 036**
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			**3 036**

B - RÉSULTAT FISCAL

	3 036
	3 036
	3 036

BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–C
(Applicable au 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus–values – Moins–values

I - IMMOBILISATIONS

Immobilisations corporelles		
Installations techniques matériel et outillage industriels	**12 400**	**12 400**
TOTAL rubrique I	**12 400**	**12 400**

BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES GRENOBLE-BELLEDONNE-VERCORS
38 AVE RHIN ET DANUBE
38047 GRENOBLE CEDEX 2
04 80 42 87 34
SIE.BELLEDONNE-VERCORS@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

M Benlatreche Faouzi, merci d'avoir déposé la déclaration de l'entreprise SAS ABC AUTO 38, SIREN 809 841 166.

Cet accusé de réception est délivré et signé électroniquement par l'Administration fiscale. Il établit que vous avez déposé votre déclaration aux jour et heure indiqués dans la rubrique « Date de dépôt ».

Cet accusé de réception est opposable à l'administration à condition que les informations contenues dans le cadre intitulé « Accusé de réception signé » ci-dessous soient conservées sans aucune modification.

La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration.
Pour en savoir plus, rendez-vous sur impots.gouv.fr puis rubrique « Droit à l'erreur ».

ACCUSÉ DE RÉCEPTION SIGNÉ

Informations sur le document signé

Procédure : Déclaration de IS - Résultats
Formulaire principal : 2065
Annexes jointes : 2033-A, 2033-B, 2033-C, 2033-D, 2033-E, 2033-F, 2033-G, 2059-H, 2059-I, 2069-RCI
Période déclarée : 01/01/2025 au 31/12/2025
Date limite de dépôt : 20/05/2026
Numéro de dépôt : ISRESULTAT-2026202-0000000205314469
Date de dépôt : 21 juillet 2026 à 19:59:33 (heure de Paris)
Désignation du soumissionnaire : SAS ABC AUTO 38
Identifiant du soumissionnaire : 809 841 166
Désignation du signataire : Benlatreche Faouzi

Signature de l'administration

Désignation : DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES - Production
(certificat n° 329470719729760130908879309)

Signature numérique :

```
jse2hNifH2smfbgR3LvgQPWDkPeqZ8O5iF4dQskkDgMo3SfzQMgXewyLhj0757J7
uD0+JELthQXSNZsRl76UTCMRBho/eFLIXJQmdZGSPS8s5iYtdnCZlVSbcG2QK2Tq
m8G0aHR6/J5CnZty9m73Ad5Hsiuj3nUOCEm+BSC/eguNV4fHi62/MTDpGA6ekjxv
ue2NIFtDMl5YnUJBIF21pLggIlSxwIsiNl5SV8F4QbZPHUItNbasYC70ELzydg9e
ixH+wc11Z1K4ZJ6qs/0382p8RQd7Uo2fdItO+5ut/C6ejTF+iMDFISZjObcCTdMI
dm2CSX7kTUnuubsbGoGgtg==
```

ABC AUTO 38
28 [illegible]
38400 SAINT MARTIN D'HERES
04 76 42 [illegible]
08 [illegible]
RCS GRENOBLE 809 841 166

BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration pour la période : **Année 2025**

Formulaire N° 2065 *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-A *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-B *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-C *(applicable au 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-D *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-E *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-F *(applicable au 31/12/2024)*

Annexe N° 2033-G *(applicable au 31/12/2021)*

Annexe N° 2059-H *(applicable au 31/12/2017)*

Annexe N° 2059-I *(applicable au 31/12/2017)*

Annexe N° 2069-RCI *(applicable au 31/12/2025)*

ABC ANTOINE
[illegible]
[illegible] D'HERES
[illegible]

BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

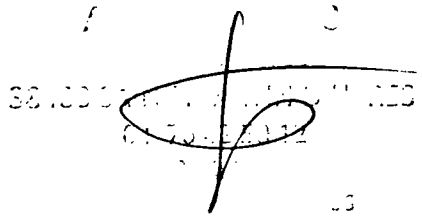
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable au 31/12/2025)

Impôt sur les sociétés

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑



BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

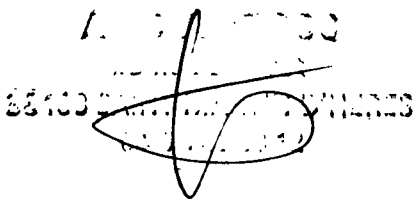
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable au 31/12/2025)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑



BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable au 31/12/2025)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

			0,00
Effectif moyen du personnel	- dont apprentis	0,00	
	- dont handicapés	0,00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			0,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		52 370
	TOTAL 1	**52 370**
Achats		20 744
	TOTAL 3	**20 744**
Calcul de la valeur ajoutée *(Total 1 + Total 2 - Total 3)*		**31 626**

BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable au 31/12/2024)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	500
Total du nombre d'associés	3	Total du nombre de parts ou d'actions	500

13 F

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033–G

(Applicable au 31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case. ☑

BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

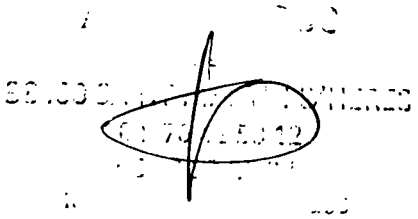
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable au 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑



BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

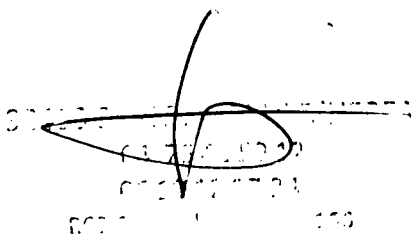
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable au 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑



BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable au 31/12/2025)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

BF

SAS ABC AUTO 38
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 (cinq cents) euros
Siège social : 28 Rue Diderot – 38400 St Martin d'Hères
Siret 809 841 166 000 14

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 20 mai 2026

L'an deux mille vingt six,
le 20 mai,
à 10 heures,
Les associés de la société par actions simplifiée ABC AUTO 38 au capital de 500 euros divisés en 100 parts sociales, dont le siège social est situé à 38400 Saint Martin d'Hères, 28 Rue Diderot, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été faite par Monsieur Faouzi Benlatrèche, Président, conformément aux statuts,

Sont présents ou représentés :

Monsieur Faouzi Benlatrèche 85 parts sociales, numérotées de 1 à 85 ;

Monsieur Jean Luc Vacheron 10 parts sociales, numérotées de 86 à 95 ;

Monsieur Alain Galtier 5 parts sociales, numérotées de 96 à 100,

Soit au total 3 associés présents ou représentés, totalisant 100 parts.

Monsieur Faouzi Benlatrèche préside la réunion. Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité absolue.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

Les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2025, ainsi que l'inventaire ;

Le rapport de la Gérance ;

Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

La feuille de présence.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions

BF BF AG JU

prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.
En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Les associés décident d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31/12/2025 en totalité au compte « report à nouveau » qui de la somme de 28 294,59 euros, se trouve porté à la somme de 31 330,63 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

BF A G J.V